

## SECHOIR DANS LE QUARTIER DE LA TRINITE

Dès le XI<sup>e</sup> siècle l'utilisation de la force hydraulique grâce à la rivière « Sèvre » est connue. Des chaussées, constituées de gros rochers et munies d'une ou plusieurs vanes, accentuent cette force motrice. De nombreux moulins jalonnent ainsi cette rivière, longue de 136 km, alimentée par cinq affluents : l'Ouin, la Moine, la Maine, la Sanguèze et la Crême. Au fil des siècles, l'activité des moulins se diversifie. En dehors des moulins fariniers, apparaissent les moulins à foulon pour le textile, les moulins pour le travail du fer et du papier et les tanneries pour l'industrie de cuir.

A Clisson, établies sur la rive droite de la Sèvre Nantaise les tanneries emploient de nombreux ouvriers. A proximité, pour la plupart d'entre elles, il existe un magasin dans lequel les artisans locaux viennent s'approvisionner en articles nécessaires à leur profession (lacets, cuirs crépin, cuirs huilés, feutres ...).

Les nombreuses inondations n'épargnent pas les ateliers installés aux abords de la rivière. L'inondation catastrophique de septembre 1770 cause d'énormes dégâts pour de nombreux riverains. Jean Ménard et sa mère, propriétaires d'une tannerie déclarent à l'Administration une perte de 476 livres pour « ... *mur de leur tannerie tombé, autres murs surplombés, effets et marchandises perdus, un moulin à tan et un apprentif endommagés ...* ».

En septembre 1793 et pendant l'année 1794, les colonnes infernales de l'Armée républicaine incendient à plusieurs reprises la ville de Clisson. Les habitants mettront du temps à reconstruire leurs maisons ou leurs ateliers.

Aujourd'hui, lorsqu'on est sur le pont de la ville, on remarque des bâtiments situés rive droite de la rivière. Sous leur toiture, des cloisons à claires-voies avaient été aménagées. C'était les séchoirs dans lesquels les peaux travaillées étaient mises à sécher avant d'être commercialisées.

Au sein des tanneries, de nombreuses opérations doivent être réalisées avant d'obtenir un cuir prêt à l'emploi :

- Conservation des peaux dans une saumure (eau additionnée de sel),
- Dessalage des peaux,
- Travail de rivière : délainage, écharnage, pelanage, ébourrage, déchaulage, sciage ou refendage,
- Tannage, foulage, mise sous presse,
- Dégraissage, remaillage,
- Mise au vent,
- Séchage.

Dans des bâtiments équipés de claires-voies, aménagées pour la libre circulation de l'air, les peaux sont suspendues à quelques centimètres les unes des autres. Trois phases se succèdent :

- **Le séchage partiel** (première mise au vent) : le cuir est suspendu dans le séchoir ou bien au plafond même de l'atelier de mise au vent jusqu'à ce qu'il soit à demi-sec (en humeur de retenage),
- **Le retenage** (deuxième mise au vent) : cette opération s'effectue le plus souvent à la main et consiste à placer le cuir sur la table de corroierie et à le frotter sur son côté chair à l'aide d'une brosse dure, imprégnée d'huile.
- **Le séchage** : les cuirs retenus sont suspendus dans le séchoir jusqu'à ce qu'ils soient entièrement secs. La surveillance doit être permanente.

Les peaux ensuite subissent les opérations du « finissage », avant d'être commercialisées, à savoir :

- Le palissonnage (étirement vigoureux des peaux),
- Le tri,
- Le lissage effectué sur la machine à glacet ou lisse (friction énergique et régulière).

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les archives de Clisson révèlent le nom des propriétaires tanneurs. On peut en citer quelques-uns : Ménard, Papin, Sauvaget, Lenoir, Gouraud, Gachet, Méchinaud, Grenouilleau ... Ils sont pour la plupart apparentés. Pierre Méchinaud, dernier tanneur à Clisson, a cessé son activité en 1956.

Les anciens séchoirs, vendus à des particuliers, ont été particulièrement bien rénovés. Aujourd'hui encore, ils rappellent le passé industriel de la ville de Clisson.